



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Taille des exploitations agricoles

Question au Gouvernement n° 1361

Texte de la question

TAILLE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

Mme la présidente . La parole est à Mme Marie Pochon.

Mme Marie Pochon . Madame la ministre de l'agriculture, permettez-moi de vous citer : « Les fermes françaises, globalement de taille intermédiaire, fondées sur un modèle familial, ne peuvent pas toujours tenir la cadence face à des exploitations roumaines, polonaises ou même allemandes, bien plus vastes. »

Vous avez décidé d'assumer enfin publiquement ce que la droite traduit en actes depuis des années : la volonté d'abandonner le modèle agricole familial français, qui fait l'honneur de notre pays et sa renommée internationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Céline Thiébault-Martinez applaudit également.*) Vous confirmez ainsi poursuivre la politique d'agrandissement menée depuis dix ans, dont le bilan – votre bilan – est connu : 100 000 fermes et 80 000 emplois en moins, mais aucun gain de compétitivité.

Vous parlez de seuil critique : dans la Drôme, d'où je viens, une exploitation s'étend en moyenne sur 32 hectares ; en France, sur 69 hectares, au Brésil, sur 309 hectares, en Argentine, sur 560 hectares. Là-bas, les cultures sont gorgées de pesticides, et les agriculteurs deviennent des exécutants au service de groupes financiers, quand ils ne sont pas tout simplement expulsés. Nos fermes ne seront jamais assez grandes face à la Chine et à ses usines de 650 000 cochons, ou face à l'Arabie saoudite et à ses usines de 100 000 vaches. Votre course à la taille critique, nous savons où elle mène : à une agriculture sans agriculteurs et à la destruction du vivant, au nom d'une compétitivité illusoire, dans un jeu où l'on sera toujours perdant.

Ce que nous attendons de votre gouvernement, c'est qu'il protège l'agriculture française, qui fait partie de notre histoire et de notre identité, pas qu'il organise la fuite en avant vers des modèles agricoles qui ne sont pas les nôtres et dont personne ne veut dans ce pays. Il y a tant à faire : protéger notre marché intérieur des produits qui ne respectent pas nos normes, utiliser la commande publique pour favoriser la demande en produits français, installer des agriculteurs, leur assurer un revenu digne, les accompagner face au changement climatique. Voilà ce que devrait être votre mandat. Demain, je rentrerai dans la Drôme. Confirmez-vous qu'il faut que j'annonce aux agriculteurs de chez moi que vous les abandonnez ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS. – Mme Céline Thiébault-Martinez applaudit également.*)

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire.

Mme Annie Genevard, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la souveraineté alimentaire . Je n'ai jamais opposé les petites fermes aux grandes. Je n'ai jamais remis en cause le modèle familial. (*Exclamations sur plusieurs bancs du groupe EcoS.*) Je viens du département du Doubs où les fermes, vous le savez, sont de taille modeste et où l'agrandissement est limité, ainsi que l'exige le cahier des charges de notre fromage, le comté. Je suis très attachée à ce modèle, je le connais, je l'aime et je le défends.

Mme Sandrine Rousseau . Non, vous ne le défendez pas !

Mme Annie Genevard, *ministre* . Néanmoins, bien que vous n'ayez extrait de mes propos que ce qui servait vos arguments, je me suis interrogée au Salon de l'agriculture sur une réalité économique, celle de l'évolution de nos exploitations de taille intermédiaire dans un marché européen ouvert. Vous avez cité la Chine ou l'Arabie saoudite, je me contente de faire la comparaison avec les autres modèles européens, dans lesquels les structures, les charges ou les normes ne sont pas toujours équivalentes aux nôtres. Dans certains pays, les exploitations sont plus vastes et les coûts de production différents.

Fermer les yeux sur ces écarts ne rendrait pas service à nos agriculteurs, et le dire ne signifie pas attaquer nos fermes ni le modèle familial (*Exclamations* sur les bancs du groupe EcoS), c'est réfléchir à ses évolutions et au maintien de sa compétitivité, laquelle, concrètement, doit aussi s'exprimer en termes de revenus et de capacité à transmettre les terres agricoles. Sans viabilité économique, il n'y a pas d'installation possible, vous le savez très bien. (Mêmes mouvements.)

Je vais vous donner quelques exemples : aux Pays-Bas, donc pas très loin, la taille moyenne d'un poulailler, c'est 80 000 têtes, contre moins de 20 000 chez nous.

Mme Sandrine Rousseau . Ils devraient être encore plus petits !

Mme Annie Genevard, *ministre* . Je ne dis pas qu'il faut des poulaillers de 80 000 têtes partout mais, entre 20 000 et 80 000, il y a peut-être une marge de progression.

Mme Julie Laernoës . C'est plutôt au sujet de la fin de vie qu'il faudrait citer les Pays-Bas !

Mme Annie Genevard, *ministre* . En Allemagne, la taille moyenne d'un élevage laitier, c'est 100 vaches ; chez nous, c'est 70. N'est-il pas à notre portée de passer de 70 à 100 dans les fermes qui le souhaitent... (*Le temps de parole étant écoulé, Mme la présidente coupe le micro de Mme la ministre.*)

Mme la présidente . Je suis désolée, madame la ministre, mais vous avez largement dépassé votre temps de parole. Madame Pochon, je vous laisse répondre.

Mme Marie Pochon . Madame la ministre, vous venez de largement confirmer vos propos : vous demandez bien aux agriculteurs de s'agrandir ou de périr ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe EcoS ainsi que sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et SOC.*)

M. Ian Boucard . Vous avez mal compris, elle n'a pas dit ça !

Données clés

Auteur : [Mme Marie Pochon](#)

Circonscription : Drôme (3^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1361

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture, agro-alimentaire et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 février 2026

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 février 2026